



<b>RETARDS NON-MOTIVÉS</b>			
1 <sup>re</sup> action :	Rencontre avec un éducateur spécialisé (TES) et communication aux parents;		
2 <sup>e</sup> action :	Assignment à une récupération obligatoire;		
3 <sup>e</sup> action :	Rencontre avec un TES et analyse de la situation. Convocation à ½ ou une journée à l'alternative à la suspension ou à une journée pédagogique;		
4 <sup>e</sup> action :	Assignment à une récupération obligatoire;		
5 <sup>e</sup> action :	Concertation avec le responsable en encadrement, rencontre avec les parents et attribution d'un contrat (engagements).		

<b>ABSENCES NON-MOTIVÉES</b>			
Analyse du rapport d'assiduité à tous les mois et communication avec les employées responsables aux absences.			
1 <sup>re</sup> action :	Rencontre avec l'enseignant répondant des élèves ciblés;		
2 <sup>e</sup> action :	Rencontre avec un éducateur spécialisé et communication aux parents;		
3 <sup>e</sup> action :	Concertation avec le responsable en encadrement, rencontre avec les parents et attribution d'un contrat (engagements).		
4 <sup>e</sup> action :	Assignment à une récupération obligatoire;		
5 <sup>e</sup> action :	Convocation à ½ ou une journée à l'alternative à la suspension ou à une journée pédagogique;		

<b>EXPULSIONS DE CLASSE</b>			
1 <sup>er</sup> action :	Rencontre avec le répondant;		
2 <sup>e</sup> action :	Rencontre avec un éducateur spécialisé (TES) et communication aux parents;		
3 <sup>e</sup> action :	Rencontre avec un TES et analyse de la situation. Convocation à ½ ou une journée à l'alternative à la suspension ou à une journée pédagogique;		
4 <sup>e</sup> action :	Concertation avec le responsable en encadrement, rencontre avec les parents et attribution d'un contrat (engagements).		

<b>ABSENCES AUX RETENUES ET/OU PÉRIODE DE RÉCUPÉRATION</b>			
1 <sup>re</sup> action :	Rencontre avec un éducateur spécialisé (TES);		
2 <sup>e</sup> action :	Rencontre avec un TES et analyse de la situation. Convocation à ½ ou une journée à l'alternative à la suspension ou à une journée pédagogique;		
3 <sup>e</sup> action :	Rencontre avec un éducateur spécialisé (TES) et communication aux parents;		
4 <sup>e</sup> action :	Rencontre avec un TES et analyse de la situation. Convocation à ½ ou une journée à l'alternative à la suspension ou à une journée pédagogique;		
5 <sup>e</sup> action :	Concertation avec le responsable en encadrement, rencontre avec les parents et attribution d'un contrat (engagements).		



\*ATTENTION : Une fois la conséquence attribuée, elle est ET restera obligatoire...